



Communiqué de presse de l'AVESAC

L'école, un interlocuteur clé absent dans le dispositif vaudois pour les MNA !

29 janvier 2026

L'Association Vaudoise des enseignant.e.s en structures d'accueil salue l'amélioration de la prise en charge des demandeurs d'asile Mineurs Non Accompagnés (MNA) annoncée par l'État de Vaud ce 29 janvier 2026.

Pour l'Association, ce dispositif proposé conjointement par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) concrétise enfin une vision commune de protection, d'accompagnement et de prise en charge de ces enfants.

L'AVESAC tient à saluer le fait que les Mineurs Non Accompagnés soient enfin considérés comme des enfants à part entière ayant les mêmes droits que tous les mineurs du Canton de Vaud.

En définissant les mêmes exigences pour les foyers EVAM accueillant des MNA que pour tous les foyers subventionnés par la DGEJ (avec un même taux d'encadrement et un niveau de formation du personnel similaire), l'État de Vaud fait un grand pas en avant, demandé et attendu depuis longtemps.

L'intérêt supérieur de l'enfant et son projet de vie sont mis en avant par ce dispositif qui vise à mettre les jeunes au centre de la prise en charge socio-éducative. Ceci soutiendra leur intégration professionnelle et sociale, à condition que ce dispositif soit bien implémenté.

Cette prise en charge prend en compte la nécessité de renforcer la coordination entre les différents acteurs. L'AVESAC confirme cette nécessité d'améliorer la collaboration et s'interroge sur le manque de visibilité, dans ce dispositif, de l'école comme partenaire privilégié dans cette collaboration et coordination autour des MNA.

Ces jeunes peuvent être scolarisés autant au secondaire 1 et 2 (DGEO) qu'à l'École de l'Accueil ou à l'École de la Transition (DGEP). Ainsi, l'école les accompagne au quotidien, souvent sur plusieurs années, non seulement dans leurs apprentissages mais également dans leur développement personnel, en particulier lors de leur transition vers la majorité. Elle joue donc un rôle primordial dans leur accompagnement. Les enseignant.e.s représentent souvent leur premier interlocuteur/trice. L'école est également un facteur de protection face à la triade pathologique "anxiété-dépression-stress post traumatique" dont peuvent souffrir les MNA. Néanmoins, nous constatons que le Département de l'Enseignement et de la Formation professionnelle n'est pas mentionné comme interlocuteur clé dans ce dispositif.

Comment "mieux répondre aux besoins de cette population mineure vulnérable et assurer un accompagnement socio-éducatif global" sans une collaboration étroite et une prise en compte solide de l'école? L'AVESAC souhaiterait comprendre comment cette gouvernance va associer les partenaires concernés dans les domaines de la santé et de la scolarité et selon quelles modalités.

Le comité de l'AVESAC

AVESAC : personne de contact, Yasmina Guye, présidente, 077.445.51.33 et info@avesac.ch